



AVIS DE COURSE



Nom de l'épreuve **Championnat de ligue Voile Légère 2012 étape n°6**
Régate sélective de ligue n°3 au CNCP
« Régate Banque Populaire Agence de Canet »

Date complète : **le 01 avril 2012.**

Lieu : **Canet en Roussillon.**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique Canet Perpignan**

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2009 – 2012
- les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- les règles de classe des séries concernées
- les règlements des Championnats Fédéraux
- le règlement du championnat de ligue Languedoc Roussillon
- le présent avis de course
- les instructions de course et leurs annexes

Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente.

En s'inscrivant à cette épreuve chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

1.4 Sécurité et équipement :

Un système de pointage (émargement) sera mis en place

- matériel de sécurité : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.

Le port de brassière de sécurité est obligatoire.

2. PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F. F. Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux Optimist benjamins et minimes et aux dériveurs qui figurent sur la table de temps compensés voile légère éditée par la FFV (laser, 420,470 Europe...)

3.3 Les coureurs devront être munis de leur licence FFV 2012 à jour de visa médical (tampon, date, nom et signature du médecin). Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour l'épreuve.

3.4 Les coureurs doivent être munis de leurs éventuelles fiches de surclassement validées.

4. FRAIS D'INSCRIPTION A L'EPREUVE

- 10 euros pour les solitaires,
- 15 euros pour les doubles,
- Afin de faciliter l'organisation logistique, chaque équipage devra au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve s'inscrire auprès du club organisateur. Tel que prévu au règlement du championnat de ligue LR cette préinscription sera assortie d'une remise de 20 % sur le montant de l'engagement. Le chèque tenant compte de la remise devra être accompagné du formulaire de préinscription.
- Veuillez nous retourner par tout moyen le formulaire de préinscription accompagné du règlement à l'ordre du CNCP.

La confirmation des inscriptions se fera sur place à l'accueil de 8 heures 30 à 10 heures 30 le 24 mars 2012.

5. PROGRAMME :

Mise à disposition du comité de course le 01 avril 2012 à 11 heures sur l'eau, pour course à suivre.
5 courses maximum pour les optimists minimes et dériveurs.
3 courses maximum pour les optimists benjamins
Remise des prix à 17 heures ou dès que possible après l'instruction des réclamations.
Pas de signal d'avertissement après 16 h 00.

6. INSTRUCTION DE COURSE :

Elles seront affichées dès l'ouverture des inscriptions sur le tableau officiel et un exemplaire des annexes sera remis aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions

7. PARCOURS

Les parcours seront de type trapèze et présentés sur les annexes remises aux concurrents.

8. CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Les dériveurs seront classés par série et en temps compensés en référence de la table de handicap voile légère. Les Optimist régateront uniquement en temps réel.

8.2 L'épreuve est homologuée si 1 course est courue pour les optimists et dériveurs.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

22.1 Le Comité de Course et le Comité de Protestation veilleront à l'application de la « Charte des entraîneurs » de la FFVoile qui prévoit notamment que les bateaux d'assistance se tiennent durant l'épreuve à l'écart de la course.

22.2 Comment se rendre au Club Nautique Canet Perpignan :

- La Base Nautique de Canet en Roussillon est située sur le Pôle technique de Canet en Roussillon.
- à Canet en Roussillon suivre les indications " CATANA " .

Le stationnement des véhicules et des remorques se fera devant le club dans la zone de stockage

Les hébergements : - Contacter l'office du tourisme de Canet en Roussillon au 04 68 86 72 00

22.3 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Club Nautique Canet Perpignan

B.P. 21 Le port
66140 CANET en ROUSSILLON

Tél : 04.68.73.33.95

E-mail : cncp66@wanadoo.fr site : www.asso.ffv.fr/cn-canet/